

LA HAYE FOUASSIÈRE

Mairie de La Haye-Fouassière
6 rue de la Gare
44690 LA HAYE-FOUASSIÈRE
Tél. 02 40 54 80 23

CONSEIL MUNICIPAL
DU 27/03/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars, à 20 h, le Conseil municipal s'est réuni salle Sèvria, sous la présidence de Vincent MAGRÉ, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 21 mars 2025.

Étaient présents :

Vincent MAGRÉ
Philippe FORMENTEL
Jean-Luc VIAUD
Vanessa PAGEOT
Jean-Marie MOREL
Aurélie ARQUIER
Jean-Yves ARTAUD
Séverine KUTER
Jocelyne LANDRON
Jean-Marie CAMIER
Pierre NOBLET
Philippe ROUSSEAU
Patrice CHOIMET
Stéphanie VIOLIN
Amélie GOUTH
Audrey VIDAL-BLANCHARD
Vincent PÉRUSET
Serge LAFFONTAS
Jacques COUILLAUD
Michel LHOUTELLIER
Agnès PARAGOT
Laurence CLÉMENCEAU
Sabine AUDRAIN
Isabelle CIVEL

Étaient excusés et représentés :

Elodie CAMIER ayant donné pouvoir à Vincent PÉRUSET
Bruno TOUPET ayant donné pouvoir à Agnès PARAGOT
Patrick TESSIER ayant donné pouvoir à Jean-Luc VIAUD

Secrétaire de séance : Jocelyne LANDRON

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 MARS 2025**

**ENFANCE JEUNESSE
Modification du règlement du multi-accueil**

Vanessa PAGEOT expose :

Dans le cadre de sa politique sociale d'accompagnement des agents devenus parents, il est souhaitable de faciliter la garde d'enfants. Ceci permet de réduire les congés parentaux ou les temps partiels subis et de limiter le stress des jeunes parents.

Les propositions sont les suivantes :

- Modifier le règlement intérieur du multi-accueil afin de permettre aux agents de la collectivité ne résidant pas à La Haye-Fouassière de bénéficier d'un accueil, dans la mesure des places disponibles, avec un tarif hors commune.
- Annuler la notion de périmètre hors commune qui, pour des raisons historiques, comprenait uniquement les communes de Saint-Fiacre et Château-Thébaud.

Les critères de priorité seront ainsi définis :

- Résidence dans la commune **ou agent communal (à hauteur de deux places maximales par an).**
- Accueil de l'enfant handicapé
- **Revenus de la famille**
- Âge des enfants (critère des places disponibles par âge)
- Temps partiels / horaires atypiques
- Famille monoparentale
- Naissances multiples
- Regroupement de fratrie (si l'aîné est encore accueilli)

VU l'avis de la commission Enfance jeunesse du 03/03/2025

VU l'avis de la commission Ressources Humaines

Après avoir entendu cet exposé et délibéré, le Conseil municipal :

APPROUVE les modifications apportées au règlement intérieur du multi-accueil de la commune de La Haye-Fouassière telles qu'exposées.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles pour l'exécution de la présente délibération.

Vote :

Pour : 20

Contre : 6

Abstention : 1

La Haye-Fouassière, le 27/03/2025

Le Maire
Vincent MAGRÉ



Le secrétaire de séance
Jocelyne LANDRON

